

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11-04-2022**

PRÉSENTS : Mesdames Cécile JOURDAIN, Aline LAZZARINI, Annick MATTIA, Amandine PARSY, Françoise ROSTOUCHER, et Marie-Françoise VIGNOLLET, Messieurs Allann D'ETTORRE ; Eric MAITRE, Sully MUSSARD, Pierre RAMBAUD et Guy ROUYER

ABSENTS : Madame Immacolata REVERTE donne pouvoir à Monsieur Pierre RAMBAUD, Monsieur Thierry BERNARD donne pouvoir à Monsieur Guy ROUYER, Monsieur Sébastien PELUD donne pouvoir à Madame Françoise ROSTOUCHER, Monsieur Cyril PELUD donne pouvoir à Monsieur Eric MAITRE

Secrétaire de séance : Monsieur Eric MAITRE.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 09-03-2022

Approuvé à l'unanimité (15 voix)

2. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Le compte gestion 2021 présenté par Madame le Maire et identique au compte administratif est approuvé à l'unanimité (15 voix).

3. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Sous la présidence de Cécile JOURDAIN, adjointe aux finances, le CA 2021 est présenté au conseil municipal en détail et il en ressort les résultats définitifs suivants :

Le « budget principal » dégage :

- un excédent de fonctionnement de 569 545,40 €
- un **déficit** d'investissement de 253 129,91 €
- soit un excédent de clôture total de 316 415,49 €

Le « budget annexe « des Marronniers » dégage :

- un excédent de fonctionnement de 44 539,09 €
- un **déficit** d'investissement de 1 252,57 €,
- soit un excédent de clôture total de 43 286,42 €

Le budget annexe de « l'assainissement » dégage :

- un excédent de fonctionnement de 9 058,91 €
- un excédent d'investissement de 192 981,19 €
- soit un excédent de clôture total de 202 040,10 €

Les comptes de l'année 2021 font donc ressortir un excédent global de clôture de 561 742,01€. Le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité (14 voix) et en l'absence du vote du maire.

4. AFFECTATION DU RESULTAT DU CA 2021

Madame Cécile JOURDAIN, Adjointe aux Finances, expose que, lors de la présente séance, le Conseil Municipal, en approuvant le Compte Administratif 2021, a constaté les excédents de fonctionnement suivants :

Budget Principal : : 569 545.40 €

Budget Annexe « des Marronniers » : 44 539.09 €

Budget Annexe « Assainissement » : 9 058.91 €

le Conseil Municipal affecte l'unanimité (**15voix**) l'excédent de fonctionnement comme suit :

	Budget Principal	Budget Marronniers
Excédent de fonctionnement 2021	569 545.40	44 539.09
Part affectée à l'investissement	253 129.91	1 252.67
Report en fonctionnement	316 415.49	43 286.42

5. FIXATION DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Madame le Maire rappelle que la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation depuis 2021, hormis celles des résidences secondaires. La commune ne perçoit plus que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Madame le Maire redonne les taux de fiscalité directe locale de 2021 :

- 30,13 % pour la taxe foncière (bâti),
- 67,01 % pour la taxe foncière (non bâti)

La fiscalité locale et les prestations des services étant les seuls leviers de la commune pour augmenter les ressources, Madame le maire propose une augmentation de 1 % du TFPB. Elle propose de ne pas augmenter la TFPNB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 1 voix CONTRE vote les taux ci-après :

- 30,43 % pour la taxe foncière (bâti),
- 67,01 % pour la taxe foncière (non bâti)

6. ELABORATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2022 qui pourrait s'établir comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	756 996,49 €	611 521,40 €
Budget annexe « MARRONIERS »	57 254,42 €	44 539,09 €
Budget annexe « ASSAINISSEMENT »	51 960,91 €	220 635,19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix), adopte le Budget Primitif 2022 tel qu'il est présenté ci-dessus.

7. ADOPTION DE LA CONVENTION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE ET LE SIERA CONCERNANT LES TRAVAUX DU CHEMIN DE LA ROCHETTE

Madame le maire explique qu'à la suite du glissement d'un talus survenu sur le chemin de la Rochette sur la commune de Bettant, la mairie a souhaité engager des travaux afin de conforter le chemin donnant accès, entre autres, au réservoir d'eau potable des Rochettes.

Il est opportun de réaliser avec le SIERA les travaux de confortement du chemin, sachant que ce glissement se situe en face du réservoir du SIERA

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune de Bettant. Le SIERA remboursera le montant des travaux de confortement à hauteur de 50% des factures de l'entreprise de travaux publics retenue par la commune de Bettant.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 17 200,00 € HT.

Le conseil municipal approuve la convention à l'unanimité (15 VOIX).

8. Questions diverses.

Rappel Agenda

- 08 Mai cérémonie
- 14 mai soirée UMA
- 14 Juillet cérémonie

Point travaux fibre

Actuellement les demandes de permission de voirie sont réalisées par les partenaires du SIEA (AXIONE entre autres) afin d'intervenir sur les voiries pour établir de nouveaux regards et de déployer « l'artère » principale entre VAUX, TORCIEU et BETTANT. Quelques désagréments pour la circulation routière sont à prévoir.

SIVU (Les petits Mômes)

Un changement de direction et d'entreprise et le partenariat avec les communes adhérentes est en pleine évolution (Le financement des berceaux est en cours de réflexion par certaines communes adhérentes)

Les Marronniers

Le BAIL de location (bail commercial) est en cours de réécriture, la commune se fera aider par un cabinet spécialisé.

Fin du conseil à 22h15.

